

Affaire n° 2021 – 054

BOURSE COMMUNALE EN FAVEUR DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Afin d'aider les sportifs à participer aux compétitions se déroulant sur le territoire national, européen ou intercontinental, la Commune de Bras-Panon a mis en place une bourse en faveur des sportifs de haut niveau en complément des aides existantes depuis 2010.

Pour mémoire, les critères d'éligibilité ont fait l'objet d'évolutions successives et sont aujourd'hui les suivants :

Niveau de compétition concerné :

- Championnat de France, Europe ou du monde
- Jeux des îles de l'Océan Indien
- Jeux Olympiques
- Championnat DOM/TOM
- Participation en équipe de France
- Sélection de la Réunion
- **Sélection pôle espoir**

Sportifs éligibles soit :

- résidant à Bras-Panon et être licencié dans un club de Bras-Panon, soit être licencié dans un club hors de Bras-Panon

• **Les critères de ressources et les aides attribuées sont les suivants :**

- Quotient familial inférieur ou égal à 600.00 €
Le montant proposé est de : 400.00 €
- Quotient familial supérieur à 600.00 €
Le montant proposé est de : 200.00 €
- Quotient familial supérieur à 1000 €
Le montant proposé est de : 100 €

Ces aides peuvent être attribuées une fois par an dans la limite des crédits inscrits au budget.

La commission sportive et culturelle, animation et enfance jeunesse a émis un avis favorable le lundi 05 juillet 2021.

Dans ce cadre, la Commune a été saisie de deux demandes de bourse, ci-après :

NOM - PRENOM	COMPETITION	QUOTIENT FAMILIAL	PROPOSITION DE LA COMMISSION
TEZA Paul	Championnat de France de Triathlon	> 1000 €	100 €
MALLARD Gaëtan	Championnat de France cycliste Avenir	< 600 €	400 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal délibère favorablement sur l'attribution d'une bourse sportive pour les deux sportifs cités ci-dessus.



Le Maire,


Jeannick ATCHAPA